

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 novembre 2022.

**OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS.
RECENSEMENT 2023.**

20220060

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie, DELACOURT Marc donne pouvoir à FRANCOIS Christine, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard donne pouvoir à NEDIALKOVA Krassi.

Étaient absents : PERINELLE Patricia

Secrétaire de Séance : JULLIEN Valérie

Date de convocation du Conseil : 9 novembre 2022

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Nombre de conseillers

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Absents : 1

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- DECIDE le recrutement de 5 agents recenseurs pour la période du 15 janvier à février 2023.

Accusé de réception en préfecture
le 18/11/2022 à 10h02
Date de réception préfecture : 18/11/2022

- DECIDE de rémunérer les agents recenseurs de la manière suivante :
 - 2,75 € brut par logement.
 - 20,00 € brut pour chaque séance de formation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Fait à NEYRON, le 14 novembre 2022.

La Maire

Christine FRANÇOIS.

